



Avenant exceptionnel aux CGVU

Garanties remboursements/annulations forfaits

Crise sanitaire COVID 19 -2021-2022

Tous nos forfaits ski en séjour (2 jours et plus), achetés en ligne, sont annulables et remboursables (hors frais de dossier 7€, et achetés au tarif public) sans justificatifs, jusqu'au premier jour de leur validité avant 10 heures.

Tous nos forfaits saison sont annulables et remboursables (hors frais de dossier 7€) avant le premier jour d'ouverture de la saison.

Les adhésions des cartes Crévoux ski Liberté **ne sont pas remboursables, ni reportables**

Si une fermeture du domaine skiable est imposée par les autorités gouvernementales pour cause de COVID 19 (en cas d'ouverture reportée ou fermeture anticipée ou si une mesure de confinement vous empêche de rejoindre Crévoux)

Pour les forfaits séjours en cours de validité : remboursement au prorata temporis de la durée du forfait consommée

Pour les forfaits saison en cours d'utilisation : les forfaits saison sont vendus pour une ouverture du domaine skiable d'au moins 75 jours. Le COVID n'étant plus considéré comme cas de force majeure, car prévisible, une ouverture plus réduite peut donner lieu à un dédommagement en fin de saison.

Seuls les forfaits achetés sur le site internet www.crevoux.fr ou aux caisses de la SEM SEDEV peuvent donner lieu à un remboursement

